



SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT DES RIVIÈRES DU BANDIAT, DE LA TARDOIRE ET DE LA BONNIEURE

PROCÈS VERBAL DU 01 03 2023

Date de convocation : 20/02/2023	Lieu : Salle Riperiis – 16110 Rivières
Heure du début : 18h09	Heure de fin : 19h36



CDC Charente Limousine : Mr DUMAS Jean-Luc ; Mr LEONARD Jean-Pierre ; Mme MONToux Béatrice ; Mr MAES Xavier ; Mr MARJOLET Jean-Louis ; Mr PALARD Philippe ; Mr POINT Pascal ; Mr TRIMOULINARD Jean-Claude.

CDC Cœur de Charente : Mme LITRE Arlette ; Mr VIROULAUD Philippe.

CDC Grand Anjouême : Mr HUREAU Thierry

CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord : Mr BORY Patrick ; Mr CARETTE Pierre ; Mme COMBEAU Danielle ; Mr DECHANDON Daniel ; Mr GENINI Didier ; Mr JOUASSIN Emmanuel ; Mr LAURIN Jacky ; Mme MICHENAUD Françoise ; Mr MORISSET Bernard ; Mme PRECIGOUT Brigitte ; Mr RABARDY David ; Mr RICHARD Christophe ; Mr ROUSSEAU Jacky ; Mme TEXIER Annie ;

CDC Lavalette Tude Dronne :

Étaient présents - Suppléants : Mr BOUCKENOOGHE Alain (cdc Charente Limousine) ; Mr ROBIN Rémi (cdc Cœur de Charente) ;

Étaient absent(s) excusé(s) : Mr FERSING Jacques ; Mme GROSMAN RIGAUD Carole ; Mr PUYMERAIL Aurélien. Mr AZEN Bernard ; Mr DANIEL Thierry ; Mme DULAIS Nathalie ; Mr JOSEPH Alain ; Mr MANDIN Laurent ; Mr MERIAU Olivier ; Mr SAVY Benoit ; Mr SEGUIN Philippe ; Mr VANACKERE Stéphane.

Présents Sy BTB :

Mr ROJO DIAZ Emmanuel – Directeur des services.
Mme CAILLAUD Nadia – Adjointe administrative Comptable
Mr VIAL Quentin – Technicien rivière / Régie
Mme DROIT Emilie – Adjointe administrative Secrétariat

Invitées : Mme MOREAU Nathalie et Mme BENOIT Laurence, de la Trésorerie de Confolens

Secrétaire de séance : Mme Brigitte PRECIGOUT

Le Président accueille l'assemblée du conseil syndical, et remercie les délégués de leur présence.

Il est 18h09, le Président informe que le quorum étant atteint, la séance de conseil syndical peut commencer. Il accueille l'assemblée et les remercie pour leur présence. Il remercie la Mairie de Rivières pour l'octroi de la salle. Il remercie les 02 invitées, à savoir Mesdames MOREAU et BENOIT, de la trésorerie de Confolens. Qui est la trésorerie du syndicat.

Puis le président fait lecture de l'ordre du jour.

Désignation du/de la secrétaire de séance

Le Président demande à l'assemblée si quelqu'un veut bien se porter volontaire comme secrétaire de séance. Mme Brigitte PRECIGOUT se porte alors volontaire, et est désignée secrétaire de la séance.

Approbation du compte rendu du conseil syndical du 14 décembre 2022.

Le Président demande à l'assemblée si tout le monde a bien pris connaissance du compte rendu de la dernière séance, du 14/12/2022 et s'il y a des remarques à faire. Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.



Date de la convocation : 20/02/2023
Nombre de délégués titulaires : 37
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 28
Pouvoirs : 01

Délibérations :

1. Règlement budgétaire M57.
2. Compte de gestion 2022.
3. Compte administratif 2022.
4. Affectation des résultats
5. Tableau des effectifs
6. DOB

Informations diverses :

- Point régie
 - Revalorisation participation repas / Chantier d'insertion.
 - Questions diverses.
-



Les délibérations

1. Règlement budgétaire M 57 :

Avant de débiter la présentation de ce point, le Président demande si tous les délégués ont bien reçu le document, et en ont pris connaissance.

Aucune remarque n'étant faite, il est procédé à la présentation du règlement budgétaire M57.

Vu la nomenclature M 57.

Vu la délibération du 07/10/2022, portant adoption de la nomenclature financière et comptable M 57.

Considérant que le syndicat s'est engagé à adopter le référentiel budgétaire et comptable M 57 à compter du 01er janvier 2023.

Cette démarche nécessite la rédaction de certaines procédures internes.

Par conséquent, le syndicat souhaite se doter d'un règlement budgétaire et financier.

A savoir que, le règlement budgétaire financier du SYBTB formalise et précise les principales règles de gestion financière qui résultent du Code général des collectivités territoriales (CGCT), de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 et du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et des instructions budgétaires et comptables applicables.

Il définit également des règles internes de gestion propres au SYBTB dans le respect des textes ci-dessus énoncés et conformément à son organisation. Il rassemble et harmonise des règles jusque-là implicites ou disséminées dans diverses délibérations et notes internes.

Le présent règlement budgétaire a valeur pour la durée du mandat.

Avant délibération, le Président demande à l'assemblée s'il y a des remarques ou questions sur le sujet. Aucune remarque n'étant faite, il est procédé à la délibération.

Après délibération, les membres du conseil syndical, à l'unanimité décident :

- D'adopter le règlement budgétaire et financier tel que présenté.

2. Compte de gestion 2022 :

La lecture du compte de gestion est faite par Mme Nadia CAILLAUD, adjointe administrative du syndicat, chargée des missions comptables et budgétaires (cf tableau ci-dessous).

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Il est demandé à l'assemblée, s'il y a des questions ou remarque concernant le compte de gestion 2022. Aucune remarque n'étant faite. Il est procédé à la délibération.

Résolution :

Après en avoir délibéré, le conseil syndical : A l'unanimité.

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022.
- Déclare que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3. Compte administratif 2022 :

La lecture du compte administratif sera faite par Mme Nadia CAILLAUD, adjointe administrative du syndicat, chargée des missions comptables et budgétaires.

Conformément à la législation, Monsieur Daniel DECHANDON, Président, sort de la salle, afin que soit procédé au vote du compte administratif.

Mr GENINI Didier est désigné Président de séance.

Il est ensuite procédé à la lecture du compte administratif, puis au vote.

Exposé :

Le résultat de l'exercice 2022 se clôture par un excédent de fonctionnement de 153 904.91 € euros et un excédent d'investissement de 149 568.72 € euros. Le résultat de clôture de l'exercice 2022 est égal en fonctionnement à 230 062.02 € et en investissement à un déficit de 121 948.58 €.

Après lecture, il n'est fait part d'aucune question ni remarques.

Résolution :

Après délibération, les membres du conseil syndical, à l'unanimité décident :

- D'approuver le compte le compte administratif 2022.

Le Président, Monsieur Daniel DECHANDON, reprend place.

4. Affectation des résultats :

Mme Nadia CAILLAUD effectue la présentation de l'affectation des résultats.

Au vu des éléments du compte administratif de l'exercice 2022, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat cumulé.

La section de fonctionnement du budget principal fait apparaître un résultat cumulé excédentaire sur 2022 de 230 062.02 € (002).

Le solde d'exécution de la section d'investissement (001), fait apparaître un résultat cumulé déficitaire de 121 948.48 €.



AFFECTATION DES RESULTATS

<u>SY. BTB</u>	Résultat de clôture De l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER - Dépenses - Recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	Résultat de clôture de l'exercice 2022
INVEST	€	-271 517.30	+ 149 568.72	-66 500 + 263760	+ 197 260	+ 75 311.42 €
FONCT	+ 76 157.11		+153 904.91			+ 230 062.02 €

L'assemblée ne fait aucune remarque, ni ne fait part de questions.

Résolution :

Considérant que seuls les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement doivent faire l'objet d'une délibération d'affectation de résultat.

Décide d'affecter les résultats comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	<u>Sy BTB</u>
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)F RI	
Report au 001 DI	- 121 948.58
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) RF	+ 230 062,02

Après délibération, les membres du conseil syndical, à l'unanimité, approuvent l'affectation de résultat 2022.

5. Tableau des effectifs.

M. le Président expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Le *comité* syndical,

Vu le code général de la fonction publique, entré en vigueur au 01^{er} mars 2022.

Résolution :

Sur la proposition du *Président*,

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, délibère comme suit :

1. APPROUVE le tableau des effectifs du syndicat comme suit :

Filières	Grades	Cat	Durée Hebdomadaire du poste	Mission	Statut
Technique					
	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	35/35	Direction du syndicat	Titulaire
	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	35/35	Technicien rivière et responsable de la régie	Titulaire
	Agent de Maîtrise	C	35/35	Encadrant technique de la régie et du Chantier d'insertion.	Titulaire
	Adjoint technique territorial	C	35/35	Agent d'entretien des rivières et chef d'équipe régie.	Titulaire
	Adjoint technique territorial	C	35/35	Agent d'entretien des rivières et chef d'équipe régie	Stagiaire
	Adjoint technique principal de 1 ^{ere} classe	C	35/35	Agent d'entretien des rivières et chef d'équipe	Titulaire
Administrative					
	Adjoint administrative principal de 1 ^{er} classe	C	35h00	Secrétariat, gestion des ressources humaines, suivi des formations.	Titulaire
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	10h00	Comptabilité, gestion et paie.	Titulaire

2. PRECISE que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs du syndicat sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

3. DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

6. DOB :

Le Président indique que tout le monde a dû recevoir le document de rapport d'orientation budgétaire. Il indique qu'une présentation va être faite de ce dernier.

La présentation commence par un rappel légal du but de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire.

Dans un second temps, une vision de la situation nationale et départementale est faite :

NATIONAL : Au vu de la situation internationale, la croissance prévue pour 2023 serait de + 1%. Ceci en gardant à l'esprit les aléas du conflit en Ukraine, ainsi que la nécessité de maintenir l'approvisionnement en énergie à l'hiver 2022-2023



Principales mesures pour 2023.

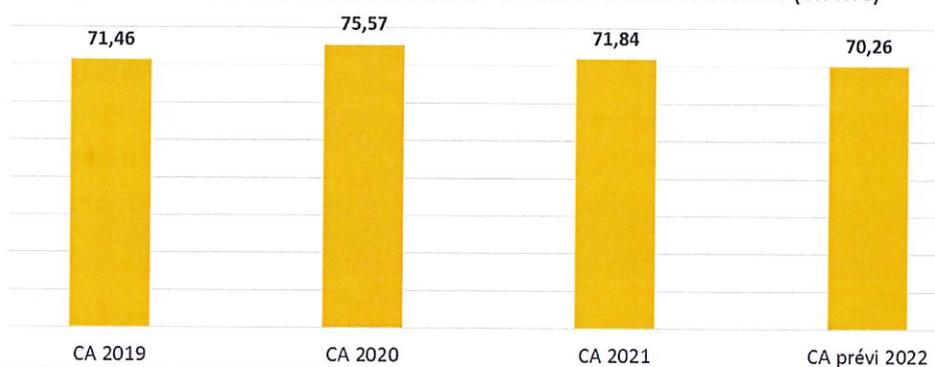
Dans son projet de loi de finance, l'Etat souhaite mettre l'accent sur 4 sujets :

- La protection face à l'urgence climatique
- La visée vers le plein emploi
- La priorisation de la jeunesse
- Le renforcement de la protection des territoires

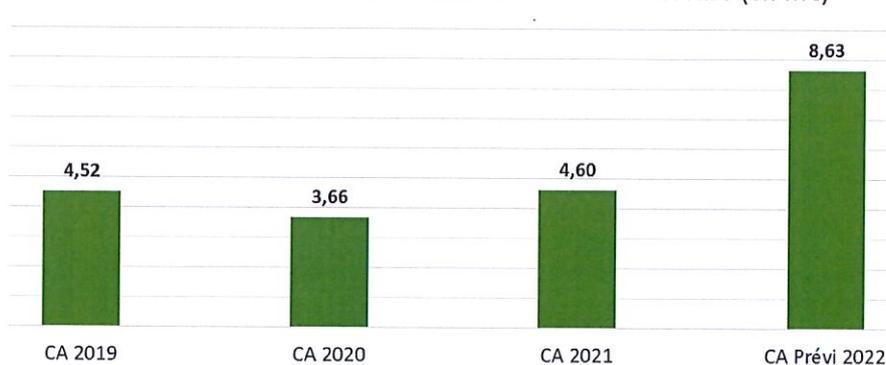
DEPARTEMENTAL : Ces missions et projets se déclinent en 6 axes :

- Les politiques de solidarité
- L'urgence climatique, l'émancipation des collégiens et leur bien-être au sein de leurs établissements, l'attractivité touristique, culturelle et sportive,
- Le cadre de vie,
- Les mobilités,
- La participation citoyenne

INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE- DEP. DE FONCT. & INVEST. (en M€)



EAU ENVIRONNEMENT ET DEV. DURABLE - DÉP. FONCT & INVEST (en M€)



POUR LE Sy BTB : Actualité sur l'évolution des subventions

Pour l'Agence de l'eau Adour-Garonne :

En 2019, une modification importante des aides :

Baisse du taux de 60 % à 40 % (taux bonifié à 50 % maîtrise d'ouvrage unique à l'échelle du bassin versant ou à une échelle pertinente).

Il apparaît que les réunions intersyndicales que nous faisons annuellement avec l'ensemble des acteurs gestionnaires du bassin versant de la Tardoire (syndicat de la Tardoire, Parc Naturel Régional Périgord



Limousin, Communauté de Communes du Périgord Nontronnais), nous permettraient le déclenchement du taux bonifié.

Les subventions seront calculées sur le HT

Pour la région Nouvelle Aquitaine :

En 2019, une modification importante des aides : La région ne va plus aider les postes de technicien pour lequel nous avons une somme de 19 000 € pour les 2 postes (diminution progressivement des aides 2019 : 5000€ et plus d'aide en 2020)

Toutefois, la région peut apporter des aides sur les postes d'animateurs pour certaines missions à hauteur de 20%.

Pour le Département de la Charente : Le Département a changé sa politique liée à l'environnement. Il serait possible de toucher des aides sur la partie fonctionnement mais sans connaissance certaines des taux, et pour plus de prudence, il ne sera pas indiqué d'aide du département sur la partie fonctionnement liée aux postes de technicien/animateur de rivière.

Les dossiers de subventions 2023 :

Il convient de rappeler, que les demandes de subventions sont réparties en 04 dossiers. Correspondants aux critères de chaque financeur.

Tableau A : Frais salariaux directs supportés par le bénéficiaire (salaires et charges)	Agents dédiés à la mission		Coût salarial total annuel (€) (a)	Nombre de jours travaillés dans l'année par agent (j) (b)	Coût salarial journalier €/jour (a)/(b)	Temps prévisionnel dédié à la mission (j) (c)	Frais salariaux prévisionnels directs liés à la mission (€) (d) = (c) x (a)/(b)	Commentaires
	Fonction	Nom						
	Technicien	VIAL Quentin	55 000,00 €	220	250,00 €	220	55 000,00 €	
	Ingénieur							
	Directeur (uniquement si directement impliqué dans la mission)	ROJO-DIAZ Emmanuel	65 000,00 €	220	295,45 €	220	65 000,00 €	
	Secrétariat (uniquement si directement impliqué dans la mission)	DROIT Emilie	35 000,00 €	220	159,09 €	220	35 000,00 €	
	Total		155 000,00 €			660	155 000,00	=total A

Tableau B : Autres dépenses supportées par le bénéficiaire directement liées à la mission (essentiellement déplacements des salariés)	Nature de la dépense supportée	Prévisionnel	
		Montant prévisionnel en € HT	Commentaires
	Frais de déplacement versés aux agents (repas, nuitées..)	4 000,00 €	
	Frais kilométriques versés aux agents	0,00 €	
	Location de véhicules	0,00 €	
	Frais de véhicule = amortissement de l'achat selon les règles comptables de la structure	6 832,00 €	
	Assurance des véhicules	3 000,00 €	
	Carburant	8 000,00 €	
	Embarcation (= amortissement de l'achat selon les règles comptables de la structure)	0,00 €	
	Total	21 832,00 €	=Total B



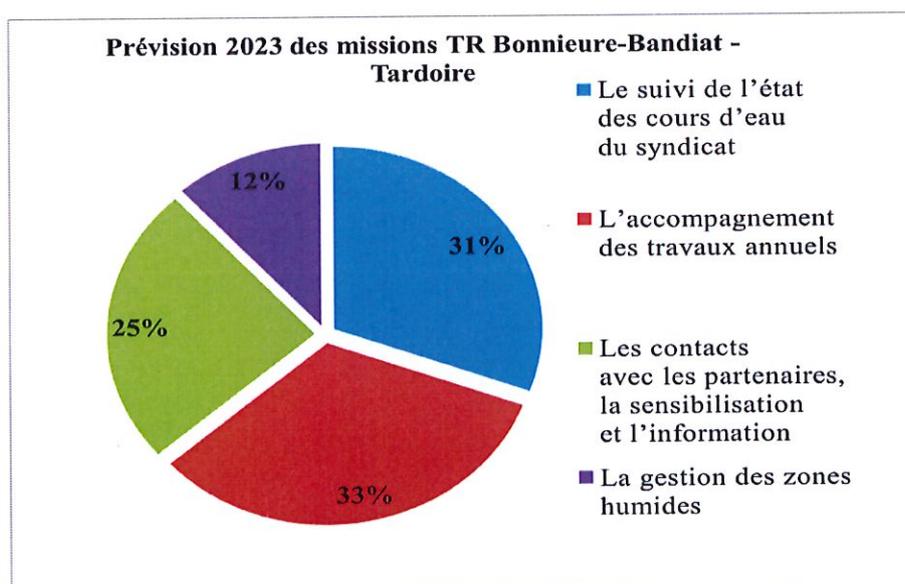
Tableau C : Frais indirects établis sur la base de 20% des frais salariaux	Le forfait de 20% comprend tous les frais indirects non directement liés à la mission, tels que: -Fournitures administratives et bureautiques, -Entretien et réparation du matériel de bureau - ordinateur, GPS, - bottes, gants -Services et matériels télécom, reprographie, informatique -Formation, médecine du travail -Loyers, charges locatives et foncières, assurances	Taux forfaitaire (f)	Prévisionnel (g)= (d) x (f)
		20%	31 000,00

Tableau D : Dépenses ponctuelles qui font l'objet d'une facturation hors déplacements liés à la mission (prestation de service, matériel intégralement dédiés à la mission de l'année considérée)	Nature de la dépense supportée	Prévisionnel	
		Montant prévisionnel en € HT	Commentaires
	Equipement spécifique (ordinateur)	0,00 €	
	Location de salle		
	Frais d'étude ou d'analyse		
	Dépenses de communication facturées au bénéficiaire	2 000,00 €	
	Autres dépenses (vehicule)		
	Bénévolat associatif valorisé		
	Total	2 000,00 €	=Total D

Récapitulatif		
	Prévisionnel de l'opération à l'instruction	Prévisionnel éligible à l'instruction
Total A : salaires et charges du personnel dédié à la mission	155 000,00 €	-
Total B : dépenses liées aux déplacements	21 832,00 €	-
Total C : frais indirects	31 000,00 €	-
Total D : dépenses ponctuelles sur factures (véhicules)	2 000,00 €	-
Total général	209 832,00	-

Soit un total de 209 832 € pour une aide de 104 916 €

Prévision 2023 des missions du TR Bonnieure-Bandiat -Tardoire				Aides AEAG		Aides du CRNA		Aides du Dpt16		
Missions		Nombres de jours	Temps en %	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Le suivi de l'état des cours d'eau du syndicat	Actualisation annuelle du programme de travaux, visites de terrain, propositions d'intervention...	95	22%	45 305 €	50%	22 652 €	20%	9 061 €		- €
	Surveillance continue de points singuliers : ouvrages, sites d'accumulation des déchets flottants, berges instables, plantations récentes, ...	25	6%	11 922 €	50%	5 961 €		- €		- €
	Etablissement de diagnostic précis et propositions d'interventions urgentes suite à un évènement particulier : crue, destruction d'ouvrages, ...	15	3%	7 153 €	50%	3 577 €		- €		- €
L'accompagnement des travaux annuels	Elaboration de documents techniques nécessaires, démarches administratives, financières et réglementaires	55	13%	26 229 €	50%	13 115 €		- €	20%	5 246 €
	Appui technique à la réalisation des travaux effectués, soit par une entreprise, soit en régie : suivi régulier du chantier, relation avec l'entreprise, encadrement et réception des travaux, ...	45	10%	21 460 €	50%	10 730 €		- €	20%	4 292 €
	Travaux année en cours	45	10%	21 460 €	50%	10 730 €		- €	20%	4 292 €
Les contacts avec les partenaires, la sensibilisation et l'information	Formation et sensibilisation à la protection et à la gestion des rivières	25	6%	11 922 €	50%	5 961 €	20%	2 384 €		- €
	Participation à des formations en rapport direct avec les missions prises en compte par l'Agence	14	3%	6 676 €	50%	3 338 €	20%	1 335 €		- €
	Contacts avec les partenaires (élus du syndicat, propriétaires riverains, administrations, usagers, personnels de l'Agence, ...)	50	11%	23 845 €	50%	11 922 €	20%	4 769 €		- €
	Elaboration et diffusion du rapport d'activité	20	5%	9 538 €	50%	4 769 €	20%	1 908 €		- €
La gestion des zones humides	Identification des zones concernées : localisation cartographique, délimitation, parcelles concernées, propriétaires/locataires concernés	17	4%	8 107 €	50%	4 054 €		- €		- €
	Définition des enjeux : piscicole, patrimonial, crues, ...	12	3%	5 723 €	50%	2 861 €		- €		- €
	Suivi et surveillance de ces zones, sensibilisation des propriétaires	12	3%	5 723 €	50%	2 861 €		- €		- €
	Actions particulières : gestion de la végétation appui technique / conseils pour la mise en place de haies, mesures agro-environnementales	10	2%	4 769 €	50%	2 384 €		- €		- €
TOTAL		440	100%	209 832 €		104 916 €		19 457 €		13 830 €



Le plan de financement : Demande à la région pour 2 postes animations/coordonateur mais il va falloir faire le rapport d'activité en adéquation avec la demande

Demande pour la partie accompagnement des travaux pour le département.

		2023
Montant de la dépense subventionnable	Pour l'AEAG	209 832,00 €
	Pour Dpt16	69 149,18 €
	Pour CRNA	97 285,75 €
Montant	TTC	209 832,00 €
	Taux	Total des aides par institutions
Aides du CRNA	20%	19 457,15 €
Aides du Dpt16	20%	13 829,84 €
Aides AEAG	50%	104 916,00 €
TOTAL des aides	66%	138 202,99 €
Restant à la charge de la collectivité	34%	71 629,01 €

Pour les travaux en Régie : Répartition en 4 points.

- Salaire des agents et de l'investissement (tronçonneuse et petit matériel)
- Investissement aménagements hydromorphologiques
- Investissement aménagements de la continuité pour Roussines avec un restant à charge possible de la commune
- Investissement pour l'aménagement de la Tardoire avec un restant à charge de l'Aappma de la Rochefoucauld

Mr ROJO-DIAZ explique qu'il a été mis en place un code couleur afin de pouvoir effectuer plus clairement la répartition. Et aussi pour une meilleure compréhension pour la trésorerie.



Frais travaux en régie		Prévisionnel				
		Montant				
Personnel	Salaire + charges (1)	250 000,00 €				
		COU HT	COU TTC	Taux TVA	TTC ¹	Taux ²
Fonctionnement	Frais de déplacement de l'équipe technique (repas, nuitées)	0,00 €		*		20%
	Frais de véhicule					
	· Assurance	2 800,00 €		*		20%
	· Carburant	15 000,00 €		*		20%
	Frais divers					
	· Fournitures administratives	1 000,00 €		*		20%
	· Frais de télécommunication, d'affranchissement et de reprographie	1 500,00 €		*		20%
	· Formation	3 000,00 €		*		20%
	· Médecine du travail de l'équipe technique (visites médicales, vaccinations...)	1 000,00 €		*		20%
	Frais petits équipements et réparations					
	· Fournitures (petit équipement, vêtement de travail)	5 000,00 €		*		20%
	· Entretien et réparations du matériel (photocopieuses, ordinateurs, outillages, véhicules)	1 500,00 €		*		20%
	Frais de location bureaux et atelier					
	· Loyer	0,00 €		*		20%
	· Charges	1 500,00 €		*		20%
	Encadrement CIDIL	16 000,00 €		*		20%
		Sous-Total (2)	48 300,00 €			
Investissement*	Matériel	10 000,00 €		*		20%
	aménagement hydromorphologique	20 000,00 €		*		20%
	aménagement continuité écologique	30 872,55 €		*		20%
		Sous-Total HT (3)	60 872,55 €			
	TOTAL (1+2+3)	359 172,55 €				
	TOTAL sans aide aux postes insertions	259 172,55 €				

Remplacement du pont de Luffier : A Roussine au niveau du Pont de Luffier, se trouve une route qui a été dégradée par les crues de février 2021.

Sur cette route se trouve un pont. Celui-ci possède une buse sous-dimensionnée, ce qui crée en plus un obstacle à la continuité écologique.

La Mairie de Roussine a pris contact avec le syndicat pour avoir son assistance, quant au projet de réparations de ce pont.

Le syndicat va donc aider la Mairie pour les démarches d'obtention d'aide financière, et pour les travaux, mais avec un reste à charge pour la Mairie.



Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	Total HT	Tva
Chantier : La Séchère Objet : Travaux au pont du Luffier (Ruisseau Le Logéat)					
Démolition du pont, pour la création d'un nouveau pont					
TERRASSEMENT					
Dérivation du ruisseau					
- Ouverture d'une tranchée dans les parcelles qui touchent le ruisseau, pose d'un tuyau Ecopal 0/600, remblaiement de celui-ci					
- Enlèvement des tuyaux dans les parcelles, remise en état du terrain					
	ML	18,00	152,77	2 749,86	
DEMOLITION DU PONT					
- Démolition du pont, chargement dans des camions pour l'évacuation en décharge					
Emploi d'une pelle à chenille et camion					
	F	1,00	1 250,00	1 250,00	1
BUSE CADRE 170 X 80 X 240					
- Préparation du fond de forme pour la pose des buses cadres					
coulage d'un béton sur 0.20 cm d'épaisseur sur 35 M²					
- Pose des buses					
Emploi d'une pelle à chenille et main d'oeuvre					
	U	6,00	2 848,00	17 088,00	1

Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	Total HT	Tva
ROUTE					
- Reprise de la route sur 57 M² pour la préparation de la dalle béton					
Décalssement, empierrement, nivelage à la côte du pont, compris fourniture de pierre					
Emploi d'une pelle à chenille, main d'oeuvre, camion, cylindre					
	M2	57,00	34,21	1 949,97	1
BETON SUR VOIRIE ET PONT					
- Coffrage des bords de la voirie					
- Apport de béton sur 0.20 cm d'épaisseur					
- Décoffrage de l'ensemble					
- Remise en état des abords					
	M2	92,00	85,16	7 834,72	

Total des travaux H.T. :				30 872,55	
Total H.T. net :				30 872,55	
1-TVA à 20 % (30 872,55 HT)				6 174,51	
2- (HT)					
Total T.V.A. :				6 174,51	
Total T.T.C. :				37 047,06	

Soit en Francs : 243012,78

Devis valable 6 Mois.
Acompte de 30 % à la signature du devis.
Si acceptation du devis, veuillez nous retourner un exemplaire signé.
Restant à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

BON POUR ACCORD-SIGNATURE CLIENT ENTREPRISE HARDY TP

Aménagement de la Tardoire à La Rochefoucauld :

Suite à un mail passé à l'ensemble des Aappmas du territoire du Sy BTB, il n'y a que l'Aappma de la Rochefoucauld qui a répondu favorablement

L'objectif est la mise en place d'enrochement pour diversification en amont des aménagements faits en 2019 (au niveau du camping).

Il est prévu la restauration de la végétation sur 3 700 m linéaire de cours d'eau soit 7 400 m linéaire de berges correspondant à la tranche intermédiaire.

Concernant le linéaire dit « Urbain », il est prévu des travaux sur 25 544 ml de cours d'eau soit 51 088 ml de berges sur linéaire

1 182 ml de cours d'eau soit 2 364 ml de berges sur linéaire dit « canaux ».

Pour la partie intervention hydromorphologique, il est prévu d'effectuer la suite des travaux de 2022, sur 830 m linéaire de cours d'eau.



Temps passé par mission :

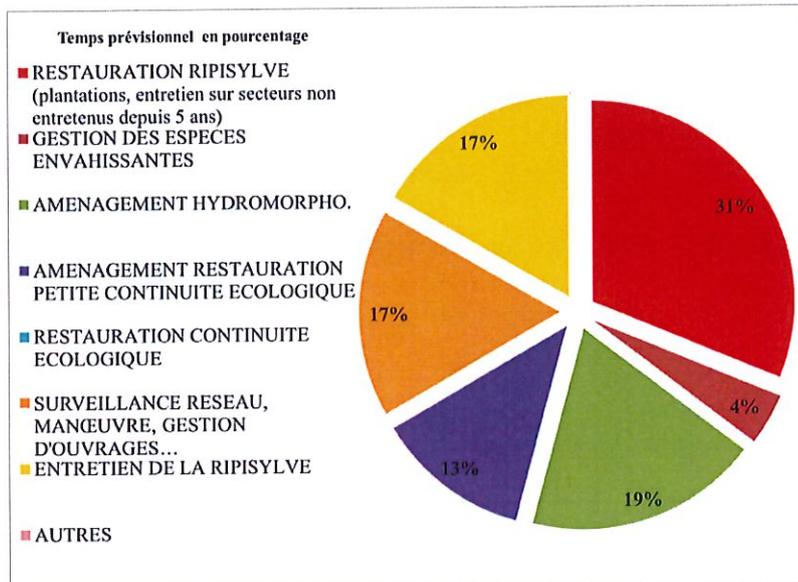


Tableau prévisionnel des interventions par ITEM									
Item	restauration	gestion especes	Restauration		Autre	ENTRETIEN			
	RESTAURATION RIPISYLVE (plantations, entretien sur secteurs non entretenus depuis 5 ans)	GESTION DES ESPECES ENVAHISSANTES	AMENAGEMENT HYDROMORPHO.	AMENAGEMENT RESTAURATION PETITE CONTINUITE ECOLOGIQUE	RESTAURATION CONTINUITE ECOLOGIQUE	SURVEILLANCE RESEAU, MANGEUVRE, GESTION D'OUVRAGES...	ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE	AUTRES	Total
Temps en semaine	15	2	9	6	0	8	8	0	48
Temps en pourcentage	31%	4%	19%	13%	0%	17%	17%	0%	100%
Montant H.T de la dépense	80 991,42 €	10 798,86 €	48 594,85 €	32 396,57 €	- €	43 195,43 €	43 195,43 €	- €	259 172,55 €

Le plan de financement.

Tableau prévisionnel des interventions par ITEM									
	RESTAURATION RIPISYLVE (plantations, entretien sur secteurs non entretenus depuis 5 ans)	GESTION DES ESPECES ENVAHISSANTES	AMENAGEMENT HYDROMORPHO.	AMENAGEMENT RESTAURATION PETITE CONTINUITE ECOLOGIQUE	RESTAURATION CONTINUITE ECOLOGIQUE	SURVEILLANCE RESEAU, MANGEUVRE, GESTION D'OUVRAGES...	ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE	AUTRES	TOTAL
Mètres linéaires de cours d'eau à traiter	3 700	141 000	830	100		425 000	26 700		
% de temps par ITEM	31%	4%	19%	13%	0%	17%	17%	0%	100%
Coût HT par ITEM	80 991 €	10 799 €	48 595 €	32 397 €	0 €	43 195 €	43 195 €	0 €	259 173 €
Coût HT/ml	21,9 €	0,1 €	58,5 €	324,0 €		0,1 €	1,6 €		
Coût TTC par ITEM	97 190 €	12 959 €	58 314 €	38 876 €	0 €	51 835 €	51 835 €	0 €	311 007 €
Coût TTC/ml	26,3 €	0,1 €	70,3 €	388,8 €		0,1 €	1,9 €		

Pour information : TAUX DE FINANCEMENT maximum prévisionnels pour les actions									
Montant HT de la dépense	80 991,42 €	10 798,86 €	48 594,85 €	32 396,57 €	- €	43 195,43 €	43 195,43 €	- €	259 172,55 €
AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	50%	50%	50%	50%	30%	50%	50%	50%	
aides possibles	40 496 €	5 399 €	24 297 €	16 198 €	0 €	21 598 €	21 598 €	0 €	129 586 €
REGION NOUVELLE AQUITAINE	15%	0%	15%	15%	10%	0%	0%	0%	
aides possibles	12 149 €	0 €	7 289 €	4 859 €	0 €	0 €	0 €	0 €	24 297 €
DEPARTEMENT (sur montant HT)	15%	0%	15%	15%	40%	0%	0%	0%	
aides possibles	12 149 €	0 €	7 289 €	4 859 €	0 €	0 €	0 €	0 €	24 297 €
Total des aides par items	64 793 €	5 399 €	38 876 €	25 917 €	0 €	21 598 €	21 598 €	0 €	178 181 €
Pourcentage des aides	80%	50%	80%	80%		50%	50%		69%
Auto-financement	16 198 €	5 399 €	9 719 €	6 479 €	0 €	21 598 €	21 598 €	0 €	80 991 €



Les recettes prévisionnelles 2023 :

Agence de l'eau Adour Garonne (AEAG) : 2 dossiers pour la partie fonctionnement et 3 dossiers en investissement.

Technicien de rivière = solde de 2022 et un acompte pour 2023

- De 2022, une dépense de 183 578 € taux 50 % = 91 000 €, - acompte de 46 200 €, soit un total de $91\,000 - 46\,200 = 44\,800\text{€}$,
- Pour 2023, estimation à 209 000€ taux 50 % = 104 500 €, un acompte 30 % = 31 000 €.

Pour 2023, nous devrions toucher un total de $44\,800 + 31\,000 = 75\,800\text{€}$ soit arrondi 75 000€.

Régie = solde de 2022 et un acompte pour 2023

- De 2022, une dépense de 184 979 € taux de 50 % = 92 489,96 € - acompte de 62 042,50€, soit un total de $92\,489,96 - 62\,042,50 = 30\,447,46\text{€}$,
- Pour 2023, estimation à 259 000€ taux 50 % = 129 000 €, un acompte 30 % = 38 700 €.

Pour 2023, nous devrions toucher un total de $30\,400 + 38\,700 = 69\,100\text{€}$ soit arrondi 69 000€.

Ces 2 dossiers correspondent à des recettes de fonctionnement.

Le montant arrondi total pour l'article 7478 correspond donc à $75\,000\text{€} + 69\,000\text{€} = 144\,000\text{€}$ (arrondi à 140 000€)

- Travaux AAP 2020-2022 pour un aide de 291 900 - 87 990(acompte)= 205 310€
- Le dossier pour l'expertise pour aide maximum de 27 700 €
- Le dossier pour les travaux de la tranche intermédiaire d'une dépense de 250 000 € soit 208 333€ Ht pour un taux de 80 % soit une aide de 166 666 € arrondi soit 160 000€

Ce dossier correspond à des recettes d'investissement. Le montant arrondi total pour l'article 4582 correspond donc à 393 010€

Soit un total de subvention de l'AEAG de 533 000€

Le Département de la Charente : 2 dossiers pour la partie fonctionnement et 1 dossier en investissement pour l'expertise.

Travaux internes (Modulation en fonction des dépenses de la régie)

- Le dossier de subventions des travaux de plantations sur votre territoire pour un aide maximum de 3 102 €
- Le dossier de subventions du Lot 1 : aménagement de lit pour un aide maximum de 18 613 €

Le montant total pour l'article 7478 serait 21 000 € avec une estimation à 15 000€

Le dossier pour l'expertise pour aide maximum de 5 500€

Ce dossier correspond à des recettes d'investissement. Le montant pour l'article 4582 correspond donc à 5 500€.

Soit un total de subvention du Département de la Charente de 20 500€



La Région Nouvelle Aquitaine : pour 2 dossiers pour la partie fonctionnement et 2 dossiers en investissement (PPG bonnieure et expertise).

- Le dossier de subvention des postes de technicien de rivière pour un aide maximum de 12 823 € - acompte 50% = 6 411€
- Le dossier pour les travaux en hydromorphologie en interne pour aide maximum de 13 133 € (aucun acompte), arrondi 13 000€

Ces 2 dossiers correspondent à des recettes de fonctionnement.

Le montant arrondi total pour l'article 7472 correspond donc $6\,400€ + 13\,000€ = 19\,400€$ arrondi à 15 000€.

Travaux en entreprises.

- Travaux entreprise AAP (Appel à projet) = aide 41 900€ - acompte 50% soit 20 950€
- Dossier l'expertise aide de 11 083 €- acompte 5 541€ arrondi 5 000€
- Le montant arrondi total pour l'article 4582 correspond donc à $20\,000€ + 5\,000€ = 25\,000€$

Les travaux d'hydromorphologie 2023 : l'agence de l'eau devrait nous passer en projet innovant en lien avec les solutions fondées sur la nature. La somme de l'aide de l'agence atteint 80%.

Ainsi, nous ne pouvons pas demander une aide pour ce dossier

Soit un total de subvention du CRNA de 40 000€

Somme des aides = 593 500 €

Prévisionnels pour le chantier d'insertion : Pour rappel, le chantier d'insertion fonctionne par convention pluriannuelle entre : La direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP), le Conseil Départemental, Pôle Emploi et le syndicat.

En parallèle, une convention lie le Conseil Départemental, et le syndicat, pour la partie relevant de l'insertion des bénéficiaires du RSA.

En moyenne, le SyBTB emploi 5,60 ETP/mois, ce qui permet le déclenchement d'une aide de 124 818 € prévue pour 2023.

Le montant des aides est versé par l'Agence de service et de paiement (pour le compte de l'Etat,) , pour 2023 pourrait être de 124 000 €.

Le total des aides pour le BP 2023 devrait représenter un montant de 703 500 €

Les dépenses prévisionnelles 2023 :

Pour la partie fonctionnement

Sur la partie charge à caractère générale

- Sensibilisation des habitants (plaquette...)
- Charge courante pour le personnel.

Service de l'ATD 16 :

- Serveur, sauvegarde 321



- RGPD, signature électronique et cotisation

Service des archives

Aide informatique pour le montage d'une arborescence commune

Travaux en entreprises :

Le Sy BTB n'a plus de Programme pluriannuel de Gestion (en cours de renouvellement).

Suite à l'avis favorable pour la prolongation de la Déclaration d'intérêt général de la DDT de la Charente et d'un projet innovant de la part de l'agence de l'eau Adour-Garonne, il est prévu de faire 1 tranche additionnelle.

Au vu des finances du syndicat, le coût des travaux correspondrait à une enveloppe financière de :
250 000€ TTC

Nous avons le marché public à procédure adaptée de type « accord-cadre mono-attributaire à bons de commande » valable jusqu'en 2024

Expertise sur les ouvrages de la Tardoire.

La concertation sur la gestion des ouvrages s'est terminée en 2019.

Ainsi, un dossier de scénarios a été validé par les acteurs et les institutions. Connaissant la contrainte réglementaire sur les propriétaires d'ouvrage, et pour pouvoir continuer ce projet, il faut réaliser une étude d'avant-projet sur chaque ouvrage.

Pour cela, le Sy BTB a conventionné avec Charente eaux pour la réalisation de cette expertise. Cette expertise a débuté en 2020 mais du fait du contexte hydrologique et des moyens de charent'eaux, elle devrait se terminer en décembre 2023

Plan de financement pour l'étude ouvrage / Tardoire		
Montant de la dépense subventionnable	Phase n°1	25 000,00 €
	Phase n°2	5 000,00 €
	Phase n°3	18 250,00 €
	Phase n°4	18 250,00 €
Montant H.T		55 416,67 €
Montant T.T.C		66 500,00 €
Taux		Total des aides par institutions
Aides du CRNA*	20%	11 083
Aides AEAG*	50%	27 750
Aides du dpt 16*	10%	5 542 €
TOTAL des aides		44 375 €
Restant à la charge de la collectivité		22 125 €
Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée - FCTVA	16,404%	10 908,660 €
Restant à la charge de la collectivité		11 216,340 €
* sur le H.T.		



Pour rappel, le Sy BTB a fini l'ensemble de ses emprunts.

L'équilibre budgétaire prévisionnel pour 2023.

Le nouveau PPG a permis de définir une cotisation prévisionnelle jusqu'à 2033

Ainsi, la cotisation 2023 est augmentée de 5% pour anticiper le recrutement d'un(e) technicien (ne) bassin versant en 2024, soit 334 225€ réparti de la façon suivante :

Clé de répartition 2023							
EPCI	Population légale INSEE-2019	Surface EPCI sur bv km2	Répartition surface EPCI sur BV en %	Population sur bv	Répartition surface EPCI pour la pop. en %	clé de répartition	Montant par EPCI en 2023
						$(Pop \%BV + \%sv) / 2$	
Agglomération de Grand Angoulême	142 267	66,73	8,0%	11 347	32,2%	20,1%	67 090,53 €
CDC Coeur de Charente	21 980	64,11	7,7%	1 684	4,8%	6,2%	20 785,72 €
CDC de Charente Limousine	35 346	240,03	28,7%	10 141	28,8%	28,7%	95 990,63 €
CDC La Rochefoucauld - Porte du Périgord	21 757	463,17	55,4%	12 045	34,1%	44,8%	149 583,86 €
CDC Lavalette Tude Dronne	17 721	2,58	0,3%	55	0,2%	0,2%	774,26 €
Total	239 071	836,62	100%	35 272	100%	100%	334 225,00 €

Le BP 2023 est équilibré pour :

873 987 € fonctionnement

452 448 € investissement

Soit un BP de 1 326 435€, avec 700 000€ aides

Telles sont les principales lignes directrices qui guideront l'action et le projet de budget primitif 2023 qui sera présenté au conseil syndical ultérieurement.

Le débat d'orientations budgétaires 2023 est à présent ouvert.

Le Président invite l'assemblée à faire part de ses remarques, et questions.

Notant qu'il n'est fait part ni de remarques ni de questions.

Conformément à la réglementation, le débat est clos sans vote.



Informations diverses :

Revalorisation de la participation aux repas des personnels en insertions : Le Président expose que cela correspond à un Avantages en nature - Nourriture.

Au 1er janvier 2023, selon la législation l'avantage en nature nourriture s'élève à 10,40€ (contre 10 € en 2022), soit 5,20 € par repas (contre 5 € en 2022).

Pour les salariés en CDDI du Sy BTB l'avantage est de 4,57€

Il a donc été procédé à une saisine du Comité Social Territorial (Ancien CT), pour avis, concernant cette proposition de revalorisation.

Point régie : Présenté par Mr Quentin Vial, technicien rivière au syndicat.

- Mouvement de personnels :

Au 03 janvier 2023, on compte 03 arrivées de personnels sur le chantier d'insertion.

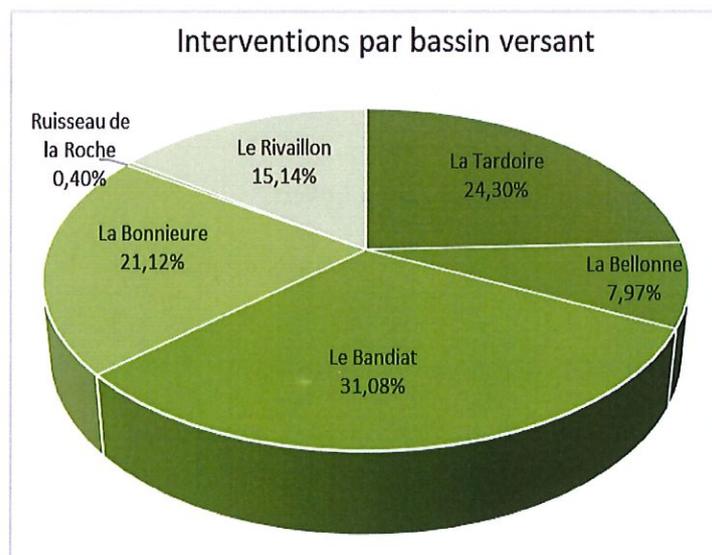
Un salarié du chantier est sorti au 21 février 2023.

Ce qui fait une équipe en régie composée de 11 personnes.

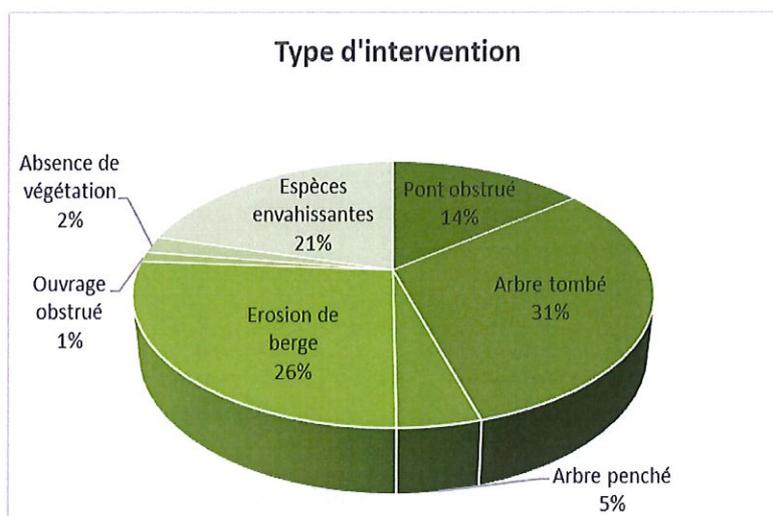
- Les relevés de terrain :

On comptabilise 251 points traités en 2022.

Cours d'eau	Nombre d'interventions	Bassin versant	Nombre d'interventions
La Tardoire	61	La Tardoire	81
La Bellonne	20	Le Bandiat	78
Le Bandiat	78	La Bonnieure	92
La Bonnieure	53	TOTAL	251
Ruisseau de la Roche	1		
Le Rivaillon	38		
TOTAL	251		



Le suivi des relevés permet de déterminer une priorisation des interventions, ce à quoi il faut ajouter la surveillance du linéaire urbain et des canaux.



- Rapport d'activité 2022 :

La surveillance et l'entretien ponctuel : 31393 ml de cours d'eau linéaire dit « urbain »,
1182 ml de cours d'eau linéaire dit « canaux ».

Restauration : 18390 ml de cours d'eau tranche n° 7 PPG Bonnieure.
2114 ml de cours d'eau ouvertures recharge Bonnieure.

Embâcles : 117 embâcles traités.
36 sur des ponts obstrués
3 sur des ouvrages obstrués
78 sur le reste

Aménagements hydromorphologiques : 85 aménagements créés.
62 banquettes végétales
16 banquettes minérales
4 blocs épars
3 arbres fixés en berge

Plantations : 177 plantations réalisées
33 arbres sur le Bandiat à Pranzac
135 arbres sur le Bandiat à Agris et Rivières
9 arbres sur le Rivaillon à Vitrac-Saint-Vincent

Espèces exotiques et envahissantes :

Jussie : 54 nouveaux foyers localisés entre juillet et août.
9,94 m³ arrachés manuellement en waders ou en bateau
Mr Vial spécifie que c'est la dernière année qu'il y aura intervention. A compter de 2023, il sera procédé à de la surveillance, mais non à de l'arrachage.

Ragondin : 39 Ragondins capturés par le SyBTB sur 510 au total.



Animations pour les enfants de l'accueil de loisir de la CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord.

- ✓ Implantation de ruches
- ✓ Aménagement du fossé de récupération d'eau de pluie
- ✓ Plantations
- ✓ Création de mobilier et d'objets décoratifs en matériaux de récupération...

Mr Vial fait remonter l'information auprès de l'assemblée, que cette activité a eu un vrai succès auprès des enfants.

Et que cette animation a eu un écho positif sur l'équipe d'insertion, du fait que cela a impliqué des tâches différentes de celles faites habituellement.

Formation interne de manipulation des machines, avec le rappel des règles de sécurité, ainsi que les gestes et postures.



Le Président reprend alors la parole pour exprimer des retours positifs sur la bonne évolution et l'atmosphère positive de l'équipe en insertion.

L'organisation en place, fait que chaque chef d'équipe a une rotation de l'équipe qu'il supervise.

Sans compter avec l'aide de l'accompagnatrice socio-professionnelle du CIDIL.

Avant de laisser la parole à Mr Rojo-Diaz, le Président demande à l'assemblée si quelqu'un a des questions, des remarques à faire.

Aucunes questions ni remarques n'étant faite. Mr Rojo-Diaz prend la parole, afin de projeter quelques instants de vidéo, de la chaîne EAU TV.

La thématique est « Arriver à restaurer des systèmes autonomes et résilients. »

Il en ressort 06 points :



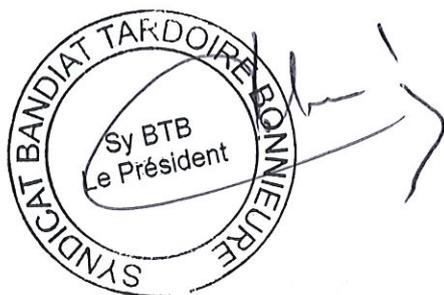
- ✓ Alimentation en eau
- ✓ Gérer la charge solide
- ✓ Dissipation de l'énergie
- ✓ Diversités des habitats et des espèces
- ✓ Capacité de décolmatage et auto entretien
- ✓ Limiter les surencombres

Mr Rojo-Diaz donne alors l'exemple des travaux effectués au Mas des Champs à Chasseneuil, en 2012.
Il y a désormais un retour d'expérience.
De même pour les travaux au « Moulin de la folie » effectués en 2008.

Ce qui étaient des travaux innovant à l'époque, on permit de constater une stabilité du milieu.

Avant de conclure, Mr Rojo-Diaz informe qu'un colloque sur la gestion des gouffres se tiendra en juin, sur la commune de Feuillade.

Le Président reprend la parole, afin d'indiquer que l'ordre du jour étant clos, la séance est terminée.
Il est 19h36



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.



